

Commission permanente du conseil municipal
sur le transport, la gestion des infrastructures et l'environnement

Étude publique sur les chantiers en milieu urbain

RECOMMANDATIONS

Les recommandations de la commission ont été adoptées à l'unanimité des membres présents lors de l'assemblée publique du 15 octobre 2008

La commission permanente du conseil municipal sur le transport, la gestion des infrastructures et l'environnement

REMERCIE toutes les personnes qui ont participé à la présentation du dossier sur les chantiers en milieu urbain et qui ont fait part de leurs commentaires lors de l'assemblée publique d'information tenue le 23 septembre 2008, et remercie également M. Robert J. Marcil, directeur à la Direction de la réalisation des travaux pour la qualité de sa présentation et le soutien apporté tout au long des séances de travail et des assemblées publiques,

ET FAIT LES RECOMMANDATIONS SUIVANTES AU CONSEIL DE VILLE :

Attendu que la Direction de la réalisation des travaux a mis en place un programme de communication avec les citoyens, la commission recommande :

R-1

Que la Direction de la réalisation des travaux continue à mettre l'accent sur les programmes de communication avec les citoyens et les commerçants et à développer des outils qui permettront d'améliorer la compréhension et l'acceptation des projets réalisés sur le territoire de Montréal;

Attendu que le vélo compte de plus en plus d'adeptes à Montréal, à la fois pour les déplacements de loisirs ou d'affaires,

Attendu que le nouveau Plan de transport de Montréal accorde une place privilégiée aux déplacements à pied et à vélo sur le territoire de la ville, la commission recommande :

R-2

Que la Direction de la réalisation des travaux tienne compte de cette nouvelle réalité pour la sécurisation de ses chantiers et qu'elle accorde une attention particulière, avant et pendant l'exécution de ses travaux, aux besoins spécifiques des piétons et des cyclistes notamment au niveau de la signalisation utilisée et des aménagements prévus pour la déviation des voies piétonnes et cyclables;

Attendu que la Direction de la réalisation des travaux a mis sur pied un comité technique de coordination des travaux, la commission recommande

R-3

Que la Direction de la réalisation des travaux associe au tout début de son processus de coordination et de préparation des chantiers, les responsables des services d'urgence afin de mieux planifier et de faciliter leurs déplacements dans les zones de travaux;

R-4

Que la Direction de la réalisation des travaux consulte la Société de transport de Montréal, et ce bien en amont de la phase de préparation des chantiers et qu'elle l'intègre au comité technique de coordination en tant que partenaire au même titre que les compagnies d'utilité publique ;

R-5

Que la Direction de la réalisation des travaux s'assure d'associer les arrondissements concernés, dès le début, au processus de conception et de coordination des travaux dans le cas des chantiers réalisés par le Service des infrastructures, du transport et de l'environnement (SITE) sur leur territoire;

R-6

Que la Direction de la réalisation des travaux prévoit, de concert avec les arrondissements, des mesures visant à apaiser la circulation sur les rues locales, collectrices et artérielles, par exemple en aménageant des avancées de trottoirs ou des îlots de protection, dans le cadre de travaux de revitalisation des infrastructures réalisés par le SITE;

Attendu que le conseil municipal a adopté, en juin 2005, une Politique de l'arbre,

R-7

Que la Direction de la réalisation des travaux prenne les mesures de protection nécessaires du patrimoine arboricole existant sur les lieux des travaux, et qu'elle envisage, lors de la mise en œuvre des chantiers de revitalisation, l'introduction de nouvelles plantations ou de mesures de verdissement, dans le respect de cette politique ;

R-8

Que le conseil municipal envisage la possibilité d'optimiser l'octroi des contrats au cours de la période estivale de manière à planifier un meilleur ordonnancement des travaux dans l'année.

R-9

Que la Direction de la réalisation des travaux présente à la commission un bilan annuel de l'évolution des mises en chantiers.